



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 128 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement  
administratif et financier de l'Organisation  
des Nations Unies**

## **Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans sa résolution 41/213, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de présenter, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant. La présente esquisse, proposée pour l'exercice biennal 2012-2013, fait suite à cette disposition. Il est recommandé de fixer à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale le montant du fonds de réserve pour 2012-2013.



## I. Introduction

1. Conformément aux dispositions de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présente, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal suivant, qui contient les indications ci-après :

- a) Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs;
- c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage des ressources.

L'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 est présentée ci-après.

2. Conformément aux dispositions du paragraphe 11 de la résolution 63/266 de l'Assemblée, relative à l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, le Secrétariat a fait tout son possible pour présenter ci-après des informations sur les prévisions de dépenses relatives à des projets dont l'Assemblée générale est actuellement saisie ou qui devraient lui être présentés ultérieurement (voir la section VI et l'annexe II du présent rapport). Il importe de noter que les chiffres donnés à ce titre constituent des estimations préliminaires et qu'ils peuvent être réajustés. Dans certains cas, les rapports correspondants sont encore à l'étude, voire prévus mais non encore présentés. Des renseignements actualisés seront présentés au fur et à mesure.

## II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pour l'exercice biennal

3. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2012-2013 a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts et des engagements de dépenses correspondants, qui s'élève à 5 159 000 000 dollars. Ce montant se compose : a) du crédit de 5 156 000 000 dollars initialement ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/244 A à C; b) du crédit additionnel de 2,9 millions de dollars approuvé ultérieurement par l'Assemblée aux fins du financement du Groupe de préparation et de soutien en cas de crise et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en vertu, respectivement, de ses résolutions 64/260 et 64/288. Aux taux de 2010-2011, l'estimation préliminaire se décompose comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2010-2011 <sup>a</sup>	5 159,0
À ajouter : incidence de la budgétisation intégrale des nouveaux postes approuvés en 2010-2011 (voir par. 8)	21,8
À déduire : Dépenses non renouvelables de l'exercice 2010-2011 (voir par. 8)	(45,9)

À ajouter : Activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2010-2011 (voir par. 13)	81,0
<b>Variation</b>	<b>56,9</b>
<b>Total partiel</b>	<b>5 215,9</b>
<b>Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours</b>	<b>240,2</b>
<b>Estimation préliminaire concernant les activités prescrites pour 2012-2013</b>	<b>5 456,1</b>

<sup>a</sup> Crédit initialement ouvert (résolution 64/244 A à C de l'Assemblée générale) et crédits ouverts ultérieurement (résolutions 64/260 et 64/288 de l'Assemblée générale).

## A. Budgétisation intégrale des nouveaux postes

4. Dans sa résolution 59/278, l'Assemblée générale a fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/415), notamment le maintien de la pratique consistant à calculer les crédits demandés pour les nouveaux postes à hauteur de 50 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 65 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En conséquence, la budgétisation intégrale des nouveaux postes qui ont été créés au cours de l'exercice biennal 2010-2011 devrait entraîner des dépenses supplémentaires de 21,8 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Ces dépenses supplémentaires seront nécessaires si l'on veut que le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire compte le même nombre de postes que celui qui a déjà été approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011.

5. Ces dépenses supplémentaires (21,8 millions de dollars) se répartissent comme suit : titre XII (Sûreté et sécurité), pour étoffer les effectifs du Département de la sûreté et de la sécurité (5,3 millions de dollars); Titre II (Affaires politiques), pour étayer le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) et mettre sur pied l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (3 millions de dollars); Titre VI (Droits de l'homme et affaires humanitaires), essentiellement pour consolider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (2,9 millions de dollars); Titre I (Politique, direction et coordination d'ensemble) pour renforcer encore les activités relatives à l'administration de la justice et à l'état de droit, ainsi que les services de conférence (2,7 millions de dollars). L'effet report de la création des postes concernera également les autres titres du budget.

6. Le tableau ci-dessous ventile, par titre du budget, le montant prévu au titre de l'effet report de la création des postes pour l'exercice biennal 2012-2013.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Effet report de la création des postes par titre du budget</i>	<i>Montant</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble . . . . .	2 738,9
II. Affaires politiques (à l'exclusion des missions politiques spéciales) . . .	2 970,9

<i>Effet report de la création des postes par titre du budget</i>	<i>Montant</i>
III. Justice internationale et droit international. . . . .	1 108,9
IV. Coopération internationale pour le développement . . . . .	2 104,8
V. Coopération régionale pour le développement . . . . .	207,8
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires . . . . .	2 870,4
VII. Information . . . . .	306,5
VIII. Services communs d'appui . . . . .	1 053,8
IX. Contrôle interne . . . . .	373,2
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales . . . . .	–
XI. Dépenses d'équipement . . . . .	–
XII. Sûreté et sécurité. . . . .	5 248,5
XIII. Compte pour le développement. . . . .	–
XIV. Contributions du personnel. . . . .	2 843,3
<b>Total, budget ordinaire . . . . .</b>	<b>21 827,0</b>

## **B. Dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2010-2011**

7. Les crédits ouverts au titre des dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2010-2011, soit un montant total de 45,9 millions de dollars, ne seront plus nécessaires. Approuvés dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme, ces crédits comprennent un montant de 25,4 millions de dollars concernant essentiellement ce qui suit : a) dépenses opérationnelles en rapport avec les juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal administratif des Nations Unies, les membres du Conseil de justice interne ainsi que son Directeur exécutif et Greffier; b) le progiciel de gestion intégré; c) les travaux de construction et d'aménagement du Bureau des technologies de l'information et des communications; d) la sûreté et la sécurité (travaux de construction, achat de mobilier et de matériel pour le Département de la sûreté et de la sécurité au Siège, à Genève, à Addis-Abeba et à Nairobi), et la gestion des crises; e) la mise en pratique des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS); f) l'achat, par le Bureau des technologies de l'information et des communications, de licences de logiciels protégés pour deux systèmes indispensables : le Système intégré de gestion (SIG) et le système général de contrôle d'identité; les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale; h) l'achat de matériel informatique de bureau dans le cadre de la rénovation de la grande salle et de la salle de presse de la Cour internationale de Justice. Un autre montant de 19,3 millions de dollars a également été approuvé pour 2010-2011, qui concerne des prévisions de dépenses révisées que le Secrétaire général a présentées après l'établissement du projet de budget-programme mais qui étaient comprises dans le crédit initialement ouvert. D'autres dépenses non renouvelables d'un montant de 0,6 million de dollars concernaient les incidences sur le budget-programme de diverses activités approuvées pour 2010-2011, notamment la prestation de services de conférence au titre d'Action 21, des travaux mineurs d'aménagement des locaux, ainsi que l'achat de mobilier et matériel de bureau pour

l'Équipe spéciale antiterroriste. Aux fins du présent rapport, toutes les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2010-2011 sont, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) l'a recommandé dans son rapport (A/60/7, par. 40), traitées comme renouvelables.

8. Le tableau ci-dessous ventile, par titre du budget, les crédits ouverts au titre des dépenses non renouvelables.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Effet report de la création des postes par titre du budget</i>	<i>Montant</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble . . . . .	(2 252,6)
II. Affaires politiques (à l'exclusion des missions politiques spéciales) . . . . .	(504,5)
III. Justice internationale et droit international . . . . .	(683,3)
IV. Coopération internationale pour le développement. . . . .	(1 400,3)
V. Coopération régionale pour le développement . . . . .	(194,2)
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires . . . . .	(218,9)
VII. Information . . . . .	(874,1)
VIII. Services communs d'appui . . . . .	(17 186,5)
IX. Contrôle interne . . . . .	285,9
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales . . . . .	–
XI. Dépenses d'équipement. . . . .	(21 661,9)
XII. Sûreté et sécurité . . . . .	(6 167,8)
XIII. Compte pour le développement. . . . .	–
XIV. Contributions du personnel . . . . .	5 511,0
<b>Total . . . . .</b>	<b>(45 919,0)</b>

### **C. Montants prévus au titre des modifications de programmes durant l'exercice biennal 2012-2013**

9. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources seront nécessaires pour étayer les activités relatives aux droits de l'homme et à l'assistance humanitaire, aux secteurs économique et social, à la coopération régionale et internationale pour le développement conformément aux résolutions pertinentes, ainsi que pour les services de conférence. Des dépenses sont également prévues pour la tenue du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

10. On compte que des ressources seront nécessaires pour continuer à financer la mise en service du progiciel de gestion intégré (PGI), la formation aux normes IPSAS (les activités de formation n'auront pas l'ampleur prévue en 2010-2011) ainsi que le nettoyage des données. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son troisième rapport intérimaire sur l'adoption des normes IPSAS (A/65/308), le report de l'application de ces normes s'explique par la nécessité d'aligner le calendrier d'exécution du projet IPSAS sur celui du projet PGI. Des dépenses sont également prévues pour continuer à financer les activités relatives à la gestion de la

continuité des opérations, le Groupe de préparation et de soutien en cas de crise créé au cours de l'exercice 2010-2011, le système d'administration de la justice (évaluation du système actuel), la consolidation des services relatifs aux technologies de l'information et des communications ainsi que la modernisation et les travaux de maintenance de l'infrastructure correspondante.

11. Il est également escompté que des ressources supplémentaires seront requises au titre du fonctionnement de la Cour internationale de Justice. On se souviendra à ce propos que, comme l'exigent les dispositions de l'article 2.14 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme sont établies par la Cour en consultation avec le Secrétaire général et que celui-ci soumet ces propositions à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles.

12. L'estimation préliminaire englobe également les travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien du Palais des Nations à Genève. De plus, des ressources sont prévues pour financer les dépenses d'entretien des bâtiments découlant des changements à apporter aux programmes une fois achevée l'exécution du plan-cadre d'équipement; en effet, il faudra alors modifier les paramètres opérationnels de la gestion des installations, ce qui entraînera des dépenses en 2012-2013. Les analyses menées par la profession montrent que les dépenses majeures d'équipement, comme cela est le cas avec le plan-cadre, ont, une fois exécutées, des incidences sur les dépenses relatives à la gestion des installations. Des dépenses sont de plus prévues pour les activités complémentaires à la consolidation de l'infrastructure de sécurité et sa gestion à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, Santiago et Vienne.

13. Les ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2012-2013 concernant les activités ci-dessus se montent, compte tenu des efforts de réaménagement des dépenses, à 81 millions de dollars. Si l'on tient compte des changements qui devront être apportés aux programmes ainsi que de l'effet report de la création des postes, les ressources à allouer aux programmes pour l'exercice biennal 2012-2013 font apparaître une augmentation nette de 1,4 %, soit 56,9 millions de dollars.

#### **D. Missions politiques spéciales**

14. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 63/266, prié le Secrétaire général de continuer à prévoir dans l'esquisse budgétaire et dans le projet de budget-programme les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal. Elle avait en conséquence approuvé, dans cette même résolution, l'ouverture d'un crédit initial de 825,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 afin de financer les missions politiques spéciales qui viendraient à être autorisées par elle-même et par le Conseil de sécurité.

15. Dans sa résolution 64/245, l'Assemblée a décidé que le crédit global demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 devait être d'un milliard de dollars.

16. Compte tenu des données d'expérience de l'exercice biennal en cours, y compris en ce qui concerne les missions dont le mandat a été mené à bonne fin ou

n'a pas été renouvelé, ainsi que de l'effet report des nouvelles missions en 2011, la budgétisation intégrale en 2012-2013 des missions politiques spéciales déjà en cours en 2010-2011 devrait se chiffrer à 1 240,2 millions de dollars. La composition de ces missions pourra évoluer quelque peu en 2012-2013, mais on ne prévoit pas que leur nombre diminue. La présente esquisse budgétaire fait donc apparaître une augmentation de 240,2 millions de dollars, de sorte à financer les missions politiques spéciales à concurrence de 1 240,2 millions de dollars en 2012-2013 (voir l'annexe I).

17. Il convient de noter que les missions politiques spéciales se démarquent nettement des autres activités de l'Organisation financées au moyen du budget ordinaire. Aucune d'elles ne trouve place dans l'organigramme du Secrétariat. Leurs activités ont vocation opérationnelle et, comme telles, ne peuvent pas cadrer pleinement avec le programme de travail du Secrétariat. Leurs spécificités font que le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ne leur sont pas applicables. Les procédures suivies pour le lancement des missions, par le biais du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, n'obéissent pas au cycle de planification des programmes et de budgétisation. De plus, de nouvelles missions politiques spéciales peuvent être approuvées à tout moment. Il s'est par conséquent révélé pratiquement impossible de les programmer et de prévoir les ressources nécessaires de manière précise. Cela étant, l'Assemblée générale pourrait donner des orientations quant à l'application aux missions politiques spéciales de la procédure actuelle d'établissement des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire dans l'esquisse budgétaire et les budgets-programmes à venir.

## **E. Résumé**

18. Comme il est d'usage, on continuera, lors de l'établissement du projet de budget-programme circonstancié pour l'exercice biennal 2012-2013, de mettre en évidence les réalisations escomptées au titre de la période considérée et des objectifs établis par les États Membres au regard des ressources engagées. On poursuivra en particulier l'examen article par article des produits des programmes, pour s'assurer qu'ils concourent le plus possible aux réalisations escomptées, dans le cadre des stratégies arrêtées, conformément à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il sera ainsi tenu compte des économies qui pourraient être réalisées en reconsidérant des activités qui ne s'imposent peut-être plus, en prenant de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et en simplifiant les procédures

19. Les montants indiqués dans la présente esquisse budgétaire pourront être recalculés avant que l'Assemblée générale ne les approuve, afin de tenir compte notamment de l'inflation et de la variation des taux de change pour l'exercice biennal 2012-2013.

### III. Priorités reflétant les orientations générales par grand secteur

20. Les priorités ci-après ont été proposées dans le projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/63/6 (Part one)] : promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale en la matière et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies; maintien de la paix et de la sécurité internationales; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. **Il est proposé de conserver les mêmes priorités dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.** La ventilation des ressources par titre du budget-programme est présentée à l'annexe I du présent rapport.

### IV. Croissance réelle par rapport au budget précédent

21. **Hors dépenses afférentes aux missions politiques spéciales, l'estimation préliminaire (4 215 900 000 dollars) fait apparaître une augmentation de 56,9 millions de dollars, soit 1,4 %, par rapport au montant des crédits ouverts (et ressources connexes) pour l'exercice biennal 2010-2011. En tenant compte des ressources nécessaires pour financer les missions politiques spéciales, le montant total des prévisions de dépenses préliminaires, à savoir 5 456 100 000 dollars, représenterait une augmentation de 297,1 millions de dollars, soit 5,8 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011.**

22. **Il importe de noter que le montant susmentionné de l'estimation préliminaire des dépenses pour 2012-2013 devra être revu en fonction des décisions qui seront prises après l'examen, par l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, du premier rapport sur l'exécution du budget de 2010-2011, des prévisions de dépenses révisées et des incidences sur le budget-programme. On trouvera un complément d'information au paragraphe 24 ci-dessous et à l'annexe II du présent rapport.**

### V. Montant du fonds de réserve

23. Le montant du fonds de réserve a été fixé, dans la première esquisse budgétaire comme dans toutes les esquisses suivantes, à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale. Il est recommandé de conserver le même taux, qui représente un montant de 40,9 millions de dollars, pour l'exercice biennal 2012-2013.

---

## **VI. Complément d'information sur les projets dont l'Assemblée générale est actuellement saisie ou qui devraient lui être présentés ultérieurement**

24. Dans sa résolution 63/266, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur les projets dont elle est saisie ou qui devraient lui être présentés ultérieurement et qui pourraient avoir des incidences sur la présente esquisse budgétaire. On trouvera à l'annexe II la liste des projets sur lesquels l'Assemblée doit se prononcer ou pour lesquels elle attend des rapports du Secrétaire général. Ces projets, dès lors qu'ils auront été examinés et à condition qu'ils soient retenus, auront des incidences importantes sur le montant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. En tout état de cause, le montant des ressources nécessaires dépendra des décisions que l'Assemblée générale prendra.

## Annexe I

## Estimations préliminaires pour l'exercice biennal 2010-2011

(En millions de dollars des États-Unis)

Dépenses par titre du budget-programme	Crédits ouverts 2010-2011 <sup>a</sup>	Accroissement (diminution) des ressources		Total
		Montant	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	777,6	5,6	0,7	783,2
II. Affaires politiques	248,4	2,6	1,0	251,0
III. Justice internationale et droit international	96,9	0,8	0,8	97,7
IV. Coopération internationale pour le développement	434,3	3,1	0,7	437,4
V. Coopération régionale pour le développement	526,5	3,5	0,7	530,0
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	301,9	6,1	2,0	308,0
VII. Information	186,7	(0,5)	(0,3)	186,2
VIII. Services communs d'appui	580,5	18,7	3,2	599,2
IX. Contrôle interne	39,4	0,1	0,3	39,5
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	125,2	–	–	125,2
XI. Dépenses d'équipement	61,3	5,8	9,5	67,1
XII. Sûreté et sécurité	239,3	2,3	1,0	241,6
XIII. Compte pour le développement	23,7	–	–	23,7
XIV. Contributions du personnel	517,3	8,8	1,7	526,1
<b>Activités prévues au budget ordinaire pour 2012-2013</b>	<b>4 159,0</b>	<b>56,9</b>	<b>1,4</b>	<b>4 215,9</b>
<b>Crédits à prévoir au titre des missions politiques spéciales</b>	<b>1 000,0</b>	<b>240,2</b>	<b>24,0</b>	<b>1 240,2</b>
<b>Total</b>	<b>5 159,0</b>	<b>297,1</b>	<b>5,8</b>	<b>5 456,1</b>

<sup>a</sup> Crédits ouverts initialement (résolution 64/244 A à C de l'Assemblée générale) et crédits ouverts ultérieurement (résolutions 64/260 et 64/288).

## Annexe II

## Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 <sup>d</sup>	En milliers de dollars des États-Unis
Crédits ouverts au budget de 2010-2011 (dont 2,7 millions de dollars au titre du Groupe de préparation et de soutien en cas de crise et 187 000 dollars au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine) <sup>b</sup>	5 158 961,2
À ajouter : effet report de la création des postes et autres effets report d'activités approuvées en 2010-2011	21 827,0
À déduire : dépenses non renouvelables de l'exercice 2010-2011	(45 919,0)
<b>Total partiel</b>	<b>5 134 869,2</b>
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours <sup>c</sup>	240 181,9
<b>Estimation préliminaire concernant les activités prescrites pour 2012-2013</b>	<b>5 375 051,1</b>
<b>Premier rapport sur l'exécution du budget (A/65/-*)<sup>d</sup></b>	
Crédits additionnels	
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	6 911,2
b) Décisions prises par les organes directeurs (y compris 5 millions de dollars pour les locaux intégrés de la MANUI)	5 000,0
c) Prévisions révisées pour tenir compte de l'inflation, de la variation des taux de change et des ajustements au titre des coûts standard	(22 239,1)
<b>Premier rapport sur l'exécution du budget</b>	<b>(10 327,9)</b>
<b>Dépenses non nécessaires pour 2012-2013</b>	<b>(11 911,2)</b>
<b>Total, montant net au titre du premier rapport sur l'exécution du budget</b>	<b>(22 239,1)</b>
<b>C. Prévisions de dépenses révisées (rapports dont l'Assemblée générale sera saisie à sa soixante-cinquième session)<sup>e</sup></b>	
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	2 482,6
CCQAB	(353,5)
Effet report 2012-2013	2 633,6
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	(300,9)
<b>Total, violences sexuelles commises en période de conflit</b>	<b>4 461,8</b>
Administration de la justice (évaluation du système actuel et des ressources correspondantes)	7 627,5
CCQAB	À déterminer
Effet report 2012-2013	10 607,5
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	(256,8)
<b>Total, Administration de la justice</b>	<b>17 978,2</b>

\* À paraître.

**Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013<sup>a</sup>***En milliers de dollars des États-Unis*

Nouvelle organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité et prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), en vue du renforcement et de l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies	3 181,1
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2012-2013	445,8
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	(3 011,0)
<b>Total, uniformisation du système de gestion de la sécurité</b>	<b>615,9</b>
Prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme	430,1
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2012-2013	1 072,6
<b>Total, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme</b>	<b>1 502,7</b>
Prévisions révisées concernant la section 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, résultant de l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées	319,7
<i>CCQAB</i>	–
Effet report 2012-2013	483,5
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	–
<b>Total, droits des personnes handicapées</b>	<b>803,2</b>
Rapport du Secrétaire général sur la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication, y compris les responsabilités du Directeur général de l'informatique <sup>f</sup>	1 280,3
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2012-2013	1 614,8
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	(219,5)
<b>Total, stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication</b>	<b>2 675,6</b>
Prévisions de dépenses révisées pour tenir compte de l'élargissement du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille <sup>g</sup>	–
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2012-2013	135,4
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	–
<b>Total, Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille</b>	<b>135,4</b>
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa quinzième session	À déterminer
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2012-2013	À déterminer

<b>Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013<sup>a</sup></b>		<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		À déterminer
<b>Total, Conseil des droits de l'homme</b>		<b>À déterminer</b>
<b>D. Incidences sur le budget-programme des décisions prises par les grandes Commissions de l'Assemblée générale à la soixante-cinquième session</b>		
Renforcement de la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) <sup>h</sup>		À déterminer
<i>CCQAB</i>		À déterminer
Effet report 2012-2013		À déterminer
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		À déterminer
<b>Total, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</b>		<b>À déterminer</b>
État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport <sup>i</sup>		–
<i>CCQAB</i>		À déterminer
Effet report 2012-2013 <sup>j</sup>		18 840,0
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		–
<b>Total, Commission de la fonction publique internationale</b>		<b>18 840,0</b>
Comité des droits économiques, sociaux et culturels <sup>k</sup>		À déterminer
<i>CCQAB</i>		À déterminer
Effet report 2012-2013		À déterminer
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		À déterminer
<b>Total, Comité des droits économiques, sociaux et culturels</b>		<b>À déterminer</b>
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants		À déterminer
<i>CCQAB</i>		À déterminer
Effet report 2012-2013		À déterminer
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		À déterminer
<b>Total, Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants</b>		<b>À déterminer</b>
Incidences sur le budget-programme du projet de décision du Comité contre la torture <sup>g</sup>		–
<i>CCQAB</i>		À déterminer
Effet report 2012-2013 <sup>l</sup>		69,4
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013		–
<b>Total, Comité contre la torture</b>		<b>69,4</b>

**Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013<sup>a</sup>***En milliers de dollars des États-Unis*

Incidences sur le budget-programme de la décision du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	À déterminer
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2012-2013	À déterminer
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	À déterminer
<b>Total, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale</b>	<b>À déterminer</b>
<b>E. Rapports dont l'Assemblée générale sera saisie aux reprises de sa soixante-cinquième session<sup>m</sup></b>	
Prévisions révisées comme suite à la création du Comité des disparitions forcées (en attendant la vingtième ratification)	À déterminer
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2010-2011	À déterminer
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	À déterminer
<b>Total, Comité des disparitions forcées</b>	<b>À déterminer</b>
Prévisions de dépenses révisées concernant la capacité de résilience de l'Organisation (y compris le centre informatique secondaire)	À déterminer
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2010-2011	À déterminer
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	À déterminer
<b>Total, capacité de résilience de l'Organisation</b>	<b>À déterminer</b>
Examen stratégique de tous les biens immobiliers	À déterminer
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2010-2011	À déterminer
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	À déterminer
<b>Total, examen stratégique de tous les biens immobiliers</b>	<b>À déterminer</b>
Plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations Unies	À déterminer
<i>CCQAB</i>	À déterminer
Effet report 2010-2011	À déterminer
Dépenses non renouvelables de 2010-2011, non requises en 2012-2013	À déterminer
<b>Total, Plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations Unies</b>	<b>À déterminer</b>
<b>F. Rapports dont l'Assemblée générale sera saisie aux reprises de sa soixante-sixième session</b>	
Application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies <sup>n</sup>	À déterminer
<b>Montant total des éventuelles prévisions de dépenses révisées et des incidences sur le budget-programme qui pourraient devoir être prises en compte dans l'estimation préliminaire</b>	<b>47 082,2</b>

*(Voir notes page suivante)*

*(Notes du tableau)*

- <sup>a</sup> Établie d'après les renseignements disponibles ou attendus.
- <sup>b</sup> Crédits ouverts initialement (résolution 64/244 A à C de l'Assemblée générale) et crédits ouverts ultérieurement (résolutions 64/260 et 64/288).
- <sup>c</sup> Missions en cours et missions dont le mandat a été mené à bonne fin ou n'a pas été renouvelé, ainsi que nouvelles missions commençant en 2011.
- <sup>d</sup> Prévisions de dépenses préliminaires calculées en fonction des renseignements disponibles ou attendus.
- <sup>e</sup> Compte non tenu des décisions restant à prendre par la Cinquième Commission.
- <sup>f</sup> Le montant projeté des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 se chiffre à 8 535 400 dollars. Il est proposé de financer la consolidation des technologies de l'information et des communications à l'aide du budget ordinaire (15 %), du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (62 %) et des fonds extrabudgétaires (23 %), et de répartir au prorata les dépenses relatives à des projets partagés, tels que le PGI. En conséquence, la part de 15 % imputée au budget ordinaire se monterait à 1 280 300 dollars; le solde, soit 85 %, serait imputé au compte d'appui (62 %) et aux fonds extrabudgétaires (23 %).
- <sup>g</sup> Les ressources additionnelles pour 2010-2011 seront absorbées au moyen du crédit global ouvert au chapitre 23 (Droits de l'homme) concernant le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants, et aux chapitres 23 (Droits de l'homme) et 28 (Gestion et services centraux d'appui, section E, Genève) pour ce qui est du Comité contre la torture.
- <sup>h</sup> Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 64/89 de l'Assemblée générale, par laquelle cette dernière priait le Secrétaire général d'aider au renforcement institutionnel de l'Office en lui fournissant des ressources financières suffisantes provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.
- <sup>i</sup> Si l'Assemblée générale approuve les recommandations que la Commission a formulées dans son rapport, il faudrait envisager une provision de 10,1 millions de dollars dans le cadre de l'examen des rapports sur l'exécution du budget de 2010-2011; les ressources requises pour l'exercice 2012-2013 seront envisagées dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour cet exercice.
- <sup>j</sup> Le montant de 18,8 millions de dollars pour 2012-2013 englobe les nouveaux besoins. Une provision de 10,1 millions de dollars sera envisagée dans le cadre de l'examen des rapports sur l'exécution du budget de 2010-2011. Si ce montant n'est pas examiné dans le premier de ces rapports, il sera considéré comme constituant des ressources additionnelles au titre de l'exercice biennal 2012-2013, ce qui en porterait le montant à 28,9 millions de dollars au lieu de 18,8 millions de dollars.
- <sup>k</sup> Reporté de la session de fond du Conseil économique et social.
- <sup>l</sup> Calculé à partir de l'état des incidences du projet de décision présenté oralement.
- <sup>m</sup> Non compris les dépenses qui pourraient découler du rapport du Conseil de justice interne.
- <sup>n</sup> Conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, par laquelle cette dernière priait le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-sixième session, un rapport sur l'application de ladite résolution, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats.